

Décret N° 97/ 135 /PRG/SGG

**PORTANT NOMINATION DES DIRECTEURS DES
CHU ET HOPITAUX REGIONAUX.**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- Vu La loi Fondamentale;
- Vu L'ordonnance N°030/PRG/SGG/88 du 15 Juin 1988, portant principes fondamentaux de création, d'organisation et de contrôle des structures des services publics;
- Vu Le Décret N°96/98/PRG/SGG du 9 Juillet 1996, portant nomination du Premier Ministre;
- Vu Le Décret N°96/99/PRG/SGG du 10 Juillet 1996, portant nomination des membres du Gouvernement;
- Vu Le Décret N°96/111/PRG/SGG du 14 Février 1997, modifiant le Décret N°96/99/PRG/SGG du 10 Juillet 1996 portant nomination des membres du Gouvernement;
- Vu Le Décret N°97/068/PRG/SGG du 5 Mai 1997, portant Organisation du Ministère de la Santé;

DECRETE

Article 1: Sont nommés dans les fonctions de Directeurs Généraux des Hôpitaux, les cadres dont les noms suivent:

CHU Ignace DEEN

:Docteur Mme Sangaré Maïmouna Bah,
précédemment Directeur adjoint.